

N/REF : 22/05/2026 10H20 C:265247 I:37015
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 22/05/2026 à 10H20

SCHNEEGANS DANIEL

**13 RUE PIERRE SEMARD
38000 GRENOBLE**

SELON DEVIS N° 6050003

IMMEUBLE : SEMARD
13 RUE PIERRE SEMARD
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 SEMARD - GRENOBLE - MME CANTAIS 06 60 23 68 54 - 3EME
MR PHILIZOT - 4 EME 06 43 92 04 56

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6050003 du 07/05/2026 d'un montant de
683,94 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

AFFICHAGE TRAVAUX SUR EVACUATION 48H AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX
ACCES PIED DU BATIMENT IMPERATIF

MISE EN PLACE DES PROTECTIONS POLYANE DANS LE LOGEMENT DU 3EME ETAGE
AU NIVEAU DU COULOIR ET DE LA CHAMBRE
CURAGE ET DETARTRAGE DE LA COLONNE
HORIZONTALE DES EVACUATION DES EAUX USEES 9 METRES LINEAIRES
CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION

PREVENIR LE CHANTIER QUI SE TROUVE RUE PIERRE SEMARD
POUR ACCEDER AU PIED DU BATIMENT AVEC VEHICULE

NOTRE SOCIETE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE REFOULEMENTS ET/OU
DE NON RESPECT DES CONDITIONS DE CURAGE

NOTRE INTERVENTION DU 17/06/2026

OBSERVATIONS : AH TT Email envoyé le 07/05/26 à 18H18 Mme C. TROTTIER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	621,77	621,77
	TOTAL H.T.		621,77
	T.V.A. a 10,00%		62,17
	TOTAL T.T.C.En EURO		683,94

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN